



FRANCE PAINT HORSE ASSOCIATION

3 chemin du Bourdalié 64121 Montardon FRANCE

Contact@fpha.fr

www.fpha.fr

COMPTE RENDU :

Le 27 janvier 2018, s'est tenue à l'hôtel Campanile de Saint-Chamond 42400 (50km de Lyon) une réunion du Conseil d'Administration de France Paint Horse Association (FPHA).

Comme prévu dans les statuts fixés par notre association mère l'American Paint Horse Association (APHA) mi- 2013, cette réunion était ouverte aux adhérents et convocation dûment envoyée aux membres à jour de leurs cotisations 2017 et 2018.

Plutôt que de se réunir au siège de FPHA dans le Département 64 comme prévu aux statuts (article 4 section3) Ce lieu de rendez-vous Centre-Est a été choisi car accessible au plus grand nombre et au plus près d'une région dense en actifs « Paint ».

De nombreuses questions soulevées sur les réseaux sociaux semblaient nécessiter une réponse. Aussi le CA avait décidé d'ouvrir cette réunion à tout public, seuls les membres présents ayant droit de vote si nécessaire.

La réunion s'est ouverte à 11h00 en présence de :

Conseil d'administration : P. Laflaquière, P. Rix, F. Terrade et F. Lejour. (Excusés : S. Hamet, Ch. Lochard)

Membres actifs : Madame A. Dodart, Monsieur P. Petitfour

Public : Néant

L'ordre du jour:

1. Programme 2018
2. Avenir du registre français du Paint Horse
3. Relations IFCE, FFE
4. Questions diverses

1. Programme 2018

CONCOURS ELEVAGE:

Pour 2018, ACME , prestataire choisit par FPHA en 2016 et 2017, qui portait les shows au Petit-Far West, a fait part de sa décision de se désengager de l'organisation de shows APHA/FPHA.

FPHA n'ayant pas les ressources nécessaires, tant humaines que financières, pour de telles organisations, n'envisage pas par elle-même le montage de shows APHA/FPHA.

Il est rappelé à cet égard que la FPHA n'a pas pouvoir ni vocation à valider ou pas, des initiatives d'organisation d'un show de race.

Seule notre association mère APHA a ce pouvoir. Il appartiendra donc à tout candidat à ces organisations de s'enquérir auprès des organismes référents pour ce faire. La FPHA pourra fournir tous les renseignements utiles à cet égard.

Concernant l'organisation des futuritys, qui rappelés sont 100% française, un cahier des charges sera bientôt envoyé à tous les adhérents afin de trouver un organisateur. Comme tous les ans le budget de dotation sera naturellement communiqué, ainsi que la part affectable du prélèvement sur livret.

En cas de vacance, la FPHA se chargera de cette organisation, les futuritys devant dans tous les cas avoir lieu.

La date retenue du Futurity 2018 est fixée au weekend du 20 et 21 octobre 2018.

CONCENTRATION PAINT HORSES:

Un projet de rassemblement est envisagé sur le principe d'un week-end ouvert à tous les propriétaires ou futurs propriétaires de Paint Horses (Regular et Solid) et tous autres chevaux de couleur.

Cet évènement dont le lieu et la date reste à définir devrait se construire sur un grand Week-end multi-activité, randonnées (Programme APHA Ride America), initiation bétail, clinics ou autres, naturellement tournées vers le cheval western, mais non compétitive.

2. AVENIR DU RFPH

Concernant l'avenir du Registre Français du Paint-Horse, la question de son existence est clairement posée aujourd'hui.

La réglementation européenne fait désormais force de loi pour les chevaux américains ou seule la présentation d'un CoR américain valide l'édition d'un carnet SIRE Paint Horse.

Est-il nécessaire de rappeler que l'origine même d'un stud-book est certes d'identifier un cheval par ses ascendants directs, sur plusieurs générations, mais également de subordonner cette inscription à des règles ou critères qualitatifs. Ceux-ci permettent d'identifier les meilleures aptitudes génétiques supposées à l'usage que l'on va rechercher chez le cheval, afin principalement d'en améliorer la qualité.

Précédemment, il était nécessaire d'enregistrer « administrativement » chaque Paint, à la fois aux USA et en France. La difficulté d'obtention des « papiers » étaient souvent dues à des erreurs sur cette gestion administrative plutôt qu'aux qualités intrinsèques des chevaux.

Conscient de ces difficultés, la commission du Registre Français du Paint Horse a œuvré avec l'IFCE à une simplification de ce système qui a abouti à : papiers US, identification électronique, plus paiement des frais d'édition du livret = délivrance de papiers Français.

A la première application des décrets Européens (2015) l'IFCE et le Ministère de l'Agriculture ont demandé aux races américaines de faire le choix entre 2 options :

A/ Prendre la gestion complète de leur race en France (enregistrement, édition des livrets SIRE ou édition de passeports européens, suivi de la race y compris zootechnie et responsabilité totale de la race en France) le coût moyen d'un carnet ou passeport était estimé à environ 220€ par cheval hors frais de personnel et structure pour gérer la race.

B/ Garder le système actuel, déléguer l'ensemble à l'IFCE pour un coût total moyen de 60€. Mais avec la simplification des procédures des Registres Français existants, et la suppression pour la race de l'agrément ministériel.

Pour FPFA II était inconcevable financièrement et structurellement de choisir l'option A. Nous avons choisi l'option B et décidé à ce moment là d'instituer la taxe sur livret de 40€ au profit du programme d'élevage.(Futurity)

L'option de la taxe sur livret (appliquée par la majorité des grandes races en France) permet de trouver des fonds destinés à financer la promotion et surtout la sélection des chevaux Paint Horse.

Ceci afin de mettre en valeur les chevaux les plus aptes à représenter la qualité de la race et par la même en augmenter la valorisation, tant absolue que relative, à savoir le prix de vente d'un produit.

Il va sans dire que sans sélection, le nivellement ne s'opère que par le bas, donc pas de valorisation, quel que soit sa forme, et ce qui n'est pas valorisé ne vaut pas bien cher.

A l'époque de ce choix, il avait été acté que les papiers des chevaux dont les éleveurs avaient acquitté les 40 € seraient estampillés Registre Français du Paint-Horse, et les autres Origine Constatée Paint Horse. Malheureusement depuis une règle européenne impose la dénomination Paint-horse dès que le cheval est enregistré aux USA.

Certes, ce n'est pas le fait que le naisseur ait payé 40€ qui va faire que le cheval en question sera meilleur qu'un autre.

L'importance vient que cet éleveur s'engage, en lui donnant les moyens, dans le principe d'une sélection qualitative, comme les futuritys et shows qui permettent de reconnaître tant les qualités intrinsèques par la performance que les qualités de conformation par le halter.

On a pu lire que quelques naisseurs se réjouissent de ne plus avoir à payer ces 40 € et d'obtenir des papiers Paint. C'est une opinion respectable mais qui vise surtout à éteindre tout mode de sélection et même la nécessité du stud book autre qu'administrative.

Il convient au préalable de rappeler quelles sont les missions d'un organisme de sélection (art L.653-3 du code rural)

- Définition de la politique d'amélioration génétique de la race
- Définition des objectifs et d'un programme de sélection en veillant à la gestion de la variabilité génétique
- Définition des caractéristiques et des critères d'appartenance à la race
- Certification de l'appartenance à la race
- Tenue du livre généalogique
- Délivrance des documents d'identification incluant un certificat généalogique pour les équidés de la race

Naturellement une partie de ces tâches, notamment l'édition et la délivrance des documents, a été déléguée à un organisme tiers comme l'IFCE. Si l'IFCE peut enregistrer des données ou des informations, il appartient à l'organisme de sélection d'en prévoir et organiser la collecte ainsi que les critères.

En date du 19 Janvier 2017, l'IFCE a réuni les races américaines pour informer des dernières dispositions dans l'application des décrets Européens.

Aujourd'hui 3 choix possibles se présente à FPHA, concernant le Registre Français du Paint Horse et surtout sa qualité d'organisme de sélection.

1/ Redevenir organe de sélection, avec les missions précitées au code rural. Il faut noter que dans ce cas la FPHA sera responsable de toutes ses décisions en cas de litige avec un éleveur ou autre tiers.

2/ Ne pas demander à être organe de sélection et le déléguer à l'IFCE qui devient organe de sélection par défaut. IFCE s'appuiera sur la FPHA pour la gestion du stud-book mais sera responsable en cas de contentieux. Dans ce cas L'IFCE conventionne FPHA qui devra assurer certaines missions (sélection des reproducteurs, définition du programme d'élevage, etc)

3/ Ne pas demander à être organe de sélection et laisser la responsabilité au berceau de la race aux USA. La FPHA n'est plus qu'un relais entre un livre généalogique étranger et des éleveurs/ naisseurs.

Les deux premières options demandent des ressources humaines et financières (à trouver bien sur), nous pourrions être assistés dans le montage par l'IFCE. Pour la troisième option il n'y a plus aucune gestion française.

Une consultation des membres FPHA est prévue avant de prendre la décision.

3. Relations avec l'IFCE

Elles sont résumées dans les lignes au-dessus, il faut également noter que bien qu'attentive à nos intérêts, l'IFCE est sur une phase de désengagement liée à la disparition des Haras Nationaux.

Appel à Projets IFCE 2018 : les subventions IFCE n'augmentent pas au fil des ans, par contre les procédures d'obtentions sont de plus en plus contraignantes pour des bénévoles. Les dernières années il fallait rédiger des projets sur environ une dizaine de pages et fournir les devis puis les justificatifs de dépenses bien sur. (Subvention moyenne annuelle IFCE depuis 2009 = 2600€)

En 2018, les records sont battus, la subvention potentielle sur appel projet de développement est possible. Il convient pour ce faire de remplir un dossier de 148 pages pour passer en commission d'attribution ou les dossiers sont déclarés éligibles ou non.

La FPHA cherche un volontaire pour rédiger l'argumentaire, formuler et suivre demande.

Relations avec FFE

FPHA a assisté à plusieurs réunions à Lamotte qui devraient aboutir à une harmonisation des règles et des disciplines de performance entre règles fédérales françaises et US.

4. Questions diverses

Madame Dodart fait part de l'intention de C. Chêne d'organiser un show Paint. La FPHA ne peut que se féliciter de cette démarche.

Monsieur Petitfour met en évidence que FPHA a laissé établir des « pleins papiers » Paint français, sans sélection, à tous les chevaux avec papiers US Paint.

La FPHA réprecise qu'il s'agit d'une décision européenne et qu'elle avait choisi l'option des 40 € pour pouvoir financer cette sélection et qualification éventuelle. Malheureusement les campagnes de dénigrement semblent porter leurs fruits puisque les prélèvements diminuent de façon très importante. Monsieur Petitfour regrette cette situation.

Il regrette également le manque de communication FPHA en matière de réseaux sociaux.

FPHA est bien consciente de ses limites en matière de communication et du travail à accomplir. Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues et donc lui propose de s'en occuper.

Il s'interroge et rapporte les commentaires qu'il a lus sur les réseaux du rôle d'ACME et d'un déficit financier important subit par FPHA lors des derniers concours.

FPHA rappelle les décisions qui ont amené le choix ACME/ Petit Far West pour nos concours.

En 2015 (et pas plus à ce jour) , FPHA ne trouvait plus personne pour travailler bénévolement pendant ses concours et cela malgré de nombreux appels à candidature par mail, presse, site, etc. pas de réponse, pas de candidat pour travailler pour FPHA. Le Conseil avait alors décidé d'arrêter les concours.

Heureusement nous avons trouvé ACME (F Lejour) et Petit Far West (K Iklef) qui ont proposé d'organiser les concours et nous avons établi un accord FPHA/ ACME/ Petit Far West.

Les 3 organisateurs ont trouvé avantages mutuels dans les événements.

Aujourd'hui l'équilibre financier n'est plus tenable en l'état pour ACME et Petit Far West et ils ne reconduisent pas leurs efforts importants pour 2018.

Le trésorier rappelle que FPHA n'a jamais engagé de fonds auprès d'ACME / Petit Far West.

FPHA reverse les engagements perçus et depuis 2016 les concours sont à cout zéro pour FPHA. En 2016, FPHA a même obtenu une réversion de 10€ par box et par concours du petit Far West. L'année 2017 est exactement sur le même modèle économique. Pertes et profits ont été pour ACME et Petit Far West. FPHA n'aura pas la recette de 10€ puisque elle n'aura pas été possible.

Sans autres questions diverses la réunion est close à 15h40.